

CHARTRE MONTAGNE

POUR UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 **La montagne constitue une richesse naturelle et rare, qu'il convient de respecter.**
- 2 **Conservons-lui son statut d'espace de liberté.** Ce milieu est fragile, protégeons le des aménagements touristiques qui le dégradent.
- 3 **Respectons aussi le cadre de vie des populations** enracinées depuis longtemps et des nouveaux habitants qui ont choisi de s'y investir.
- 4 **Ayons une vision à long terme** et conservons pour les générations futures des sites capables de cristalliser le rêve et l'émerveillement des hommes.
- 5 **Respecter le milieu, c'est aussi préserver la culture et l'architecture traditionnelle.**
- 6 **L'environnement montagnard est particulièrement sensible aux pollutions.** L'utilisation des transports collectifs pour nos déplacements permet de limiter notre impact. Pour les marchandises, priorité au rail sur les longues distances.
- 7 **Aucun véhicule à moteur** utilisé à des fins de loisir n'a sa place dans les espaces naturels.
- 8 **Conçus pour favoriser la pratique de la montagne, les refuges ne sont pas des hôtels.** Ils sont construits avec la volonté de les intégrer au milieu.
- 9 **La haute montagne reste un terrain d'aventures** où les pratiques sportives s'appuient sur la formation à l'autonomie et non sur un équipement systématique.
- 10 **Protéger le milieu montagnard, c'est aussi respecter la liberté d'accès aux montagnes de manière responsable.**

Résumé de la charte adoptée par l'Assemblée Générale de la FFCAM - Janvier 2010